

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 9 juin 2022, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du département sous la présidence de Monsieur Jean Morin.

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé Agnès, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Madame Emmanuelle Bellée, Madame Brigitte Boisgerault, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Isabelle Bouyer Maupas, Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Lydie Brionne, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Madame Hedwige Collette, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Stéphanie Coupé, Madame Valérie Coupel-Beaufils, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur Daniel Denis, Monsieur André Denot, Monsieur Hervé Desserouer, Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Damien Ferey, Monsieur Benoît Fidelin, Madame Isabelle Fontaine, Monsieur Axel Fortin Larivière, Monsieur Jean-Marc Frigout, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Monsieur Philippe Gosselin, Madame Carine Grasset, Madame Adèle Hommet, Madame Sonia Larbi, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Jean-Marie Lebéhot, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Pierre-François Lejeune, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Madame Françoise Lerossignol, Monsieur Thierry Letouzé, Madame Nathalie Madec, Monsieur Hervé Marie, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel, Madame Jessie Orvain, Monsieur Damien Pillon, Monsieur Yvan Taillebois.

**Étaient excusés :**

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Philippe Bas procuration à Madame Martine Lemoine, Madame Karine Duval procuration à Monsieur Thierry Letouzé, Monsieur Franck Esnouf procuration à Madame Jessie Orvain, Monsieur Dominique Hébert procuration à Madame Odile Lefaix-Véron, Madame Brigitte Léger-Lepaysant procuration à Monsieur Daniel Denis.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Hervé Agnès

\* \* \*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### Réunion du 24 juin 2022

<b>Service Instructeur</b>	<b>: Direction générale adjointe Nature et infrastructures Direction des infrastructures et de l'entretien routier</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>: Monsieur Axel Fortin Larivière</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>: Projet de mandature 2022-2028 - Concertation citoyenne sur les déplacements et grands projets routiers</b>
<b>Commission</b>	<b>: Nature et infrastructures</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2022-01-21.3-3 du 21 janvier 2022 relative à la politique Réseaux, infrastructures et mobilités - Plan d'actions et priorités 2022 ;

Vu la délibération CP.2022-04-29.3-20 du 29 avril 2022 relative au contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin - Programme d'études et dossier de consultation des entreprises ;

Vu la délibération CD.2021-05-12.3-6 du 12 mai 2021 relative au protocole pour l'aménagement du contournement sud/ouest de Cherbourg-en-Cotentin ;

Vu la délibération CD.2021-12-10.3-3 du 10 décembre 2021 relative aux itinéraires d'intérêt régional dans la Manche - Aménagement routier Saint-Lô - Coutances - Complément sur les orientations d'aménagement / Modalités de concertation ;

Vu la délibération CD.2019-06-21.3-2 du 21 juin 2019 relative à l'aménagement routier Saint-Lô - Coutances - Mise en place de la concertation ;

Vu la délibération CD.2021-12-10.3-4 du 10 décembre 2021 relative à la RD 973 Granville - Avranches - Proposition de réorientation des principes d'aménagement de l'itinéraire ;

Vu la délibération CD.2022-04-07.0-1 du 7 avril 2022 relative aux orientations stratégiques 2022-2028 ;

Vu la délibération CD.2016-06-17.3-2 du 17 juin 2016 relative à la programmation des nouveaux itinéraires routiers,

---

Chères collègues, chers collègues,

L'assemblée départementale a validé le 7 avril 2022 les grandes orientations de son projet de mandature 2022-2028. L'enjeu est de répondre aux défis des prochaines décennies. Dans ce cadre, nous vous proposons de décliner la priorité 3.1 qui vise à améliorer nos déplacements du quotidien dans un contexte de transition écologique où nous ambitionnons de préparer l'avenir, de faire face au changement et de préserver les ressources.

L'importance de notre réseau routier, auquel s'ajoutent les réseaux gérés par l'Etat et les communes, est révélatrice de la place majeure que tient aujourd'hui la route dans le quotidien des habitantes et habitants du département de la Manche.

Nous constatons que notre patrimoine routier doit évoluer pour répondre au mieux aux attentes de la population, prendre en compte toutes les formes de mobilité et s'adapter aux enjeux environnementaux, au premier rang desquels la lutte contre le réchauffement climatique et ses impacts.

Mais comment construire cette évolution face à la diversité des usages de la route, aux nombreuses attentes de ses usagers, aux nouvelles réglementations, au maintien de la sécurité mais aussi aux critiques face à la place prépondérante de la voiture ou encore à l'attente de nouveaux modes de transport et d'intermodalité ? Ce sont autant de sujets de réflexion majeurs auxquels nous choisissons de nous consacrer en 2022, afin de donner à la route et à ses usages une place juste et un rôle adapté aux besoins et aux contraintes de demain.

C'est dans ce contexte qu'est lancée une grande concertation citoyenne sur les déplacements, comme annoncée à la fin de l'année 2021. Elle nous apportera des éléments éclairants quant aux attentes actuelles et futures de nos concitoyens, d'ici le début de l'année 2023. Les prestataires choisis sont des bureaux d'études reconnus en matière de concertation et de travaux de recherche en matière de mobilités.

Cette concertation débute par une première phase d'enquête de terrain en juin 2022.

Elle sera suivie à l'automne d'une deuxième phase de concertation consistant conjointement en une interrogation directe :

- des conseils municipaux de l'ensemble des communes de la Manche car ils sont l'échelon de démocratie représentative pertinent pour relayer au plus près les attentes de nos concitoyens ;

- de la population selon des modalités permettant d'assurer la représentativité des réponses qui seront exprimées.

Cette deuxième phase donnera lieu également à des échanges avec les autorités organisatrices des mobilités (Région, EPCI).

L'entretien, l'évolution des routes et des services, l'information sur les travaux, développement d'usages (transports en commun, co-voiturage, mobilités douces, intermodalité...) ou encore réflexion sur un usage dédié de certaines voiries... Voici quelques-uns des thèmes déjà identifiés, qui seront complétés par les Manchois eux-mêmes lorsque nous nous adresserons à eux.

Nos politiques départementales en lien avec les déplacements pourront alors être consolidées ou mieux orientées, au bénéfice du plus grand nombre, en tenant toujours plus compte de la nécessité de préserver notre environnement.

Pour mémoire et s'agissant plus spécifiquement de nos infrastructures routières, qui sont l'objet de mobilité le plus important pour nos concitoyens puisque plus des trois-quarts d'entre eux les utilisent tous les jours en voiture, à vélo ou en transports en commun, notre politique est basée sur plusieurs volets :

- l'entretien et l'exploitation quotidienne des 8 000 kilomètres de notre réseau de routes départementales et voies vertes, auxquels œuvrent plus de 250 agents et que nous ferons évoluer en intégrant mieux les conditions environnementales ;

- la sécurisation du réseau, avec des améliorations de carrefours, des aménagements de sécurité, ou encore le déploiement du programme de bandes multifonctions qui a démontré son efficacité ;

- le renouvellement des couches de surfaces des chaussées pour un réseau en état de circulation, en veillant à éviter un sous-investissement qui ruinerait progressivement et subrepticement notre patrimoine ;

- les projets visant à améliorer le niveau de service de nos infrastructures, leur insertion dans l'environnement (bruit, sécurité, milieux naturels...), et permettant une desserte améliorée du territoire ;

- la mise en œuvre du volet infrastructure de notre « plan vélo » ;

- et enfin les grands projets routiers, déjà en cours pour certains depuis plusieurs années, que la concertation sur les déplacements permettra d'enrichir, d'affiner, d'améliorer voire de réinterroger afin d'aboutir à leur réalisation.

Pour ce dernier point et, dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation 3.1.2 que nous avons votée le 7 avril 2022, la direction des infrastructures et de l'entretien routier priorise et travaille sur les trois grands projets majeurs cités, définis au regard des enjeux des zones concernées (liaisons concourant à une meilleure desserte de pôles urbains majeurs, trafics supérieurs à 10 000 véh/j, axes permettant de développer des mobilités alternatives à l'autosolisme...) :

- l'aménagement de l'axe Avranches – Granville ;

- l'aménagement de l'axe Saint-Lô - Coutances ;

- le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin.

L'identification de ces trois projets majeurs, dans la continuité de la précédente délibération de 2016, est nécessaire afin de donner de la visibilité sur le long terme, pour des aménagements qui doivent être pensés plusieurs années à l'avance, mais elle ne fait pas obstacle au fait que d'autres projets puissent faire l'objet de réflexions au regard des besoins de collectivités concernés.

Les partis d'aménagement de ces projets doivent être réfléchis à l'aune des attentes sociétales d'aujourd'hui, que la concertation citoyenne sur les déplacements concourra à éclairer.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche éviter, réduire, compenser (ERC) inscrite à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, les programmes d'aménagements doivent être particulièrement réfléchis et proportionnés aux enjeux du territoire et de l'axe aménagé, en vue d'obtenir des gains sociétaux, économiques et environnementaux en rapport avec les impacts négatifs, notamment environnementaux, de chaque projet. Il n'en reste pas moins que la réalisation effective de ces projets restera conditionnée à l'obtention d'autorisations administratives qu'à ce stade rien ne saurait garantir compte tenu de l'évolution de la réglementation.

### **1. Axe Avranches - Granville**

Le 10 décembre 2021, nous avons délibéré sur les nouvelles orientations à donner au projet d'aménagement routier entre Avranches et Granville qu'il n'est plus possible d'envisager selon le parti originel d'un itinéraire à 2x2 voies depuis l'A84 jusqu'à Granville.

Nous avons ainsi engagé une réflexion alternative avec plusieurs objectifs :

- poursuivre le but de sécuriser et de fluidifier les déplacements routiers des Manchois et de nos visiteurs en améliorant l'axe existant par de possibles déviations courtes ;

- supprimer les points dangereux ou accidentogènes sur cet axe ;

- maintenir les orientations du Département en préservant les terres agricoles et l'habitat autant que possible ;

- éviter au maximum les zones humides.

De fortes attentes sont nées sur l'aménagement de cet axe. Nous sommes en discussion avec les élus locaux, qui pour nombre d'entre eux soutiennent une ambition forte pour l'itinéraire, ainsi qu'avec l'association qui s'est formée autour de la volonté d'aménager l'axe.

Les cahiers des charges des études de sécurité et de trafic sont en cours de préparation pour nous permettre de stabiliser un diagnostic, servant lui-même de base à une concertation très large autour du programme d'aménagement.

En parallèle, un travail est à mener sur le foncier déjà acquis ou réservé, qui a évidemment vocation à être mis au service de ce programme d'aménagement. Nous sommes en effet propriétaires de 154 ha sur l'emprise du tracé d'origine et disposons en plus de 85 ha de réserve (constituée par la SAFER et préfinancée par le Département), dont 20 ha pour les compensations de zones humides.

Dans l'attente de cette démarche de réorientation, un travail est en cours pour sécuriser plusieurs points problématiques, en particulier la traversée du hameau de La Havaudière au niveau de Saint-Pierre-Langers.

## **2. Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin**

Nous avons signé un protocole d'accord avec la Région Normandie, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin, visant à aménager le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Ce projet routier aura plusieurs intérêts, en particulier celui de décharger de façon substantielle le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin de la circulation routière. Il complètera ainsi utilement les aménagements en cours dans la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour permettre de faire circuler des bus à haut niveau de service, et aura aussi pour objectif de soulager plusieurs axes départementaux locaux, notamment la RD 122, dite « la longue chasse ».

Notre commission permanente en a approuvé le 29 avril 2022 le programme d'études, qui se décline en trois phases.

La première phase est lancée et une concertation très participative est prévue fin 2023. Elle se basera sur des éléments de diagnostic précis qui auront été travaillés, notamment sur les enjeux liés au trafic, à la pollution, aux nuisances sonores et aux milieux naturels. Cette concertation permettra de partager ces éléments en vue de stabiliser un programme d'aménagement et les attendus du projet pour les populations locales.

Une deuxième phase de concertation sera prévue fin 2024 en vue de présenter les meilleurs partis d'aménagements répondant aux enjeux et au diagnostic partagé lors de cette première phase.

Enfin, en fonction des variantes d'aménagements choisies et concertées, l'enquête publique pourrait être envisagée en 2025 – 2026.

## **3. Axe Saint-Lô - Coutances**

L'aménagement de la RD 972 entre Saint-Lô et Coutances a fait l'objet d'une concertation publique du 31 janvier au 11 mars 2022. Nous avons convenu d'en tirer un bilan et de délibérer sur les suites à donner en juin 2022.

Durant la période de concertation, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont consulté le dossier, et 581 contributions ont été enregistrées. Près de 450 personnes ont par ailleurs participé aux réunions publiques à Coutances et Thérival.

Les points de vue sont très partagés. Une partie des personnes s'exprime en faveur de l'aménagement tel qu'il a été présenté, une autre partie est contre, et une dernière partie est sans avis tranché.

Le projet a fait naître des attentes légitimes :

- une grande partie des élus, du monde économique, mais aussi beaucoup d'usagers au quotidien de l'axe attendent des aménagements, parfois beaucoup plus lourds que le parti envisagé ; certains avis regrettent ainsi que la construction d'une route neuve à 2x2 voies soit abandonnée ; rappelons à cet égard que nous avons décidé de ne pas envisager ce type d'aménagement pour des raisons d'impact environnemental, lui préférant un aménagement sur place et une courte déviation de bien moindre impact ;

- au niveau de la commune de Saint-Gilles, à l'image de ce dont de multiples communes manchoises ont pu bénéficier par le passé, de nombreux habitants sollicitent l'aménagement d'un contournement pour une meilleure qualité de vie (plus de sécurité, moins de bruit, de pollution...) et revendiquent de pouvoir se réapproprier leur espace public en centre bourg ;

- s'agissant des mobilités douces, la perspective d'un projet de voie verte entre Tourville-sur-Sienne et Coutances est soutenue, de même qu'entre Agneaux et Marigny-le-Lozon.

A l'inverse, le projet a fait naître des inquiétudes tout aussi légitimes. De nombreux avis trouvent ce projet en décalage avec les attentes sociétales du moment :

- le rôle et la place des transports en commun sont interrogés et il s'exprime un refus de voir se développer davantage le « tout voiture » ;

- la prise en compte de nouvelles données, telles que l'augmentation du télétravail qui influe et influera sur le trafic journalier, est demandée ;

- l'impact environnemental du projet est jugé démesuré, comme son coût, et les compensations sont considérées hors sujet dès lors que le projet devrait avant tout être évité ou réduit ;

- l'opposition au contournement de Saint-Gilles fait l'objet de nombreuses contributions, principalement de la part de riverains de Thérival.

A l'aune de ces premiers retours de concertation très contrastés, il me semble souhaitable que nous prenions plus de temps et disposions de plus d'éléments en vue de décider des suites à donner.

S'agissant plus particulièrement des transports en commun, qui ressortent comme un sujet majeur mais sur lequel nous n'avons pas prise, il se trouve que depuis l'achèvement de notre concertation sur l'axe Saint-Lô – Coutances, la Région a fixé la cartographie des douze bassins de mobilités couvrant la Normandie. Notre projet se déploie sur deux intercommunalités, Saint-Lô Agglo et Coutances mer et bocage, et relève ainsi du « Bassin littoral ouest » qui regroupe également Granville terre et mer, Villedieu intercom, la Communauté de communes Côte ouest centre Manche et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (étant précisé que Saint-Lô Agglo fait également partie du « Bassin plaine de Normandie » avec une dizaine d'intercommunalités calvadosiennes). La Région a ensuite défini sa feuille de route et ses principes de travail pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité, auxquels nous serons associés bassin par bassin et qui ont vocation à statuer notamment sur les questions des dessertes des transports en commun.

Compte tenu de la prégnance de ce sujet tel que cela ressort de la concertation il paraît indispensable que nos choix soient éclairés par le travail à mener avec les partenaires compétents en matière de mobilité, la Région et les deux intercommunalités, dans le cadre à venir des contrats opérationnels de mobilité.

Considérant enfin que la concertation citoyenne sur les déplacements pourra nous éclairer sur le sujet, je vous propose de reporter de quelques mois le bilan et les suites à donner au projet, et de demander aux services que le travail technique se poursuive en parallèle.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et vous propose de donner les orientations suivantes à notre politique en matière de grands projets routiers :

- au vu des enjeux des territoires concernés, définir comme prioritaires pour le Département les trois projets ci-après : l'aménagement de l'axe Avranches – Granville, l'aménagement de la RD 972 entre Saint-Lô et Coutances (intégrant celui de la RD 44 jusque Tourville-sur-Sienne), l'aménagement du contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin ;

- les projets devront intégrer des éléments de concertation qui doivent dépasser la réalisation d'un projet routier. A ce titre, les orientations qui seront données à la suite de la concertation citoyenne sur les déplacements serviront de socle aux programmes d'aménagements futurs ;

- les démarches d'élaboration des projets devront intégrer une phase de partage des enjeux sur les axes concernés et une phase de définition participative des programmes d'aménagements ;

- sur l'aménagement de l'axe Avranches - Granville, réaliser pour 2023 les études de diagnostic ;

- sur le contournement sud-ouest de Cherbourg, mener une première phase de concertation dès fin 2023 pour partager les éléments de diagnostic et les premières options d'aménagement envisagées ;

- sur l'aménagement de l'axe Saint-Lô - Coutances, mener d'ici la fin de l'année 2022 les démarches et approfondissements qui permettront de décider des suites à donner à la concertation publique.

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental, dans les conditions exposées dans le rapport, décide de :

- donner la priorité aux trois grands projets que sont l'aménagement de l'axe Avranches/Granville, le contournement Sud-Ouest de Cherbourg, l'aménagement de la RD 972 entre Saint-Lô et Coutances (intégrant l'aménagement de la RD 44 entre Coutances et Tourville-sur-Sienne) ;

- donner pour socle aux objectifs de nos projets les résultats de la concertation citoyenne sur les déplacements ;

- intégrer une phase de partage des enjeux sur les axes concernés et une phase de définition participative des programmes d'aménagements ;

- sur l'aménagement de l'axe Avranches - Granville, réaliser pour 2023 les études de diagnostic ;

- sur le contournement sud-ouest de Cherbourg, mener une première phase de concertation dès fin 2023 pour partager les éléments de diagnostic et les premières options d'aménagement envisagées ;

- sur l'aménagement de l'axe Saint-Lô - Coutances, mener d'ici la fin de l'année 2022 les démarches et approfondissements qui permettront de décider des suites à donner à la concertation publique.

**Adopté à la majorité**

**Vote(s) pour : 40**

**Vote(s) contre : 10**

Madame Frédérique Boury, Madame Stéphanie Coupé, Madame Karine Duval, Monsieur Jean-Marc Frigout, Monsieur Dominique Hébert, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Pierre-François Lejeune, Monsieur Gilles Lelong, Monsieur Thierry Letouzé, Madame Nathalie Madec

**Abstention(s) : 4**

Madame Emmanuelle Bellée, Monsieur Benoît Fidelin, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Sonia Larbi

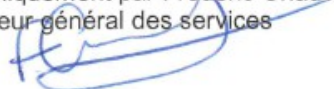


**Ne prend pas part au vote : 0**

Délibéré à Saint-Lô, le 24 juin 2022

Pour le président du conseil départemental,  
Jean Morin

Signé électroniquement par Frédéric Chauvel,  
directeur général des services



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20220624-lmc1993730-DE-1-1

Date envoi préfecture : 30/06/2022

Date AR préfecture : 30/06/2022

Date de publication : 01/07/2022